

Meulan le mag n°29 - aout 2019



Meulan
en Yvelines

le mag n°29
Août 2019

édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Notre candidature à l'obtention d'une seconde fleur au concours des Villes et Villages fleuris s'inscrit pleinement dans nos engagements d'amélioration de notre cadre de vie, première priorité de notre mandat. Depuis 2014, et malgré le transfert des compétences scolaires et propres à la Communauté urbaine début 2016, nos investissements régulièrement sur l'entretien de nos espaces publics ont permis en substance pendant des années.

De la même manière, depuis le début de notre mandat, nous réhabilitons, entretenons et mettons en accessibilité notre patrimoine bâti... parce que ce n'est pas fait.

Gérer sagement une commune, c'est anticiper, programmer, prévoir les financements, et surtout aller à l'essentiel : dans le cas de Meulan, c'est déjà de bien occuper de l'espace avant d'envisager de nouveaux grands projets.

La mise en œuvre de cet objectif est rendue possible grâce à notre plan pluriannuel d'investissement : les travaux sont répartis sur toute la durée du mandat et au-delà (la démolition-reconstruction du groupe scolaire Parado est par exemple un projet qui s'étale sur plusieurs années), en fonction de nos obligations légales, des impératifs d'entretien, du projet politique, des attentes des habitants et des coûts. C'est un document essentiel qui réunit pas dans la collectivité et que la Municipalité actualise à son rythme, un fil conducteur que l'on discute et qui permet d'administrer sereinement...

... sans sortir du chapeau un méga-projet au milieu du mandat et sans concourir les financements juste avant les élections. Ça, c'était avant.



Corinne JAMET-POPESCU
La Maire
Municipalité de Meulan (78130)
Conseiller départemental des Yvelines

L'actu

Objectif 2^{ème} fleur !

Dès que après l'obtention de sa 1^{ère} fleur de réjouir, Meulan-en-Yvelines concourt à nouveau au label national des Villes et Villages Fleuris qui permet de récompenser les communes candidates des récompenses en fonction des efforts fournis et des différentes réalisations mises en place sur le fleurissement, mais plus globalement sur l'accueil et le soin qui sont portés au cadre de vie dans le respect du développement durable. Tous les détails sont consultés par les membres du jury qui étaient en déplacement sur la commune le 10 juillet.



Document(s)

[Mag N°29-Août 2019](#)